

Approbation de la ventilation des crédits CVEC
et de leur utilisation pour l'année 2023

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 octobre 2022

Délibération 2022/10/CFVU – 128

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

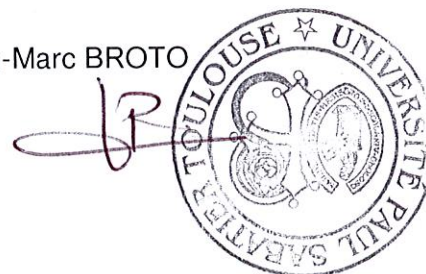
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la ventilation des crédits CVEC (à hauteur de 2 000 000 d'euros) et leur utilisation pour l'année 2023.

Toulouse, le 25 octobre 2022

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Commission CVEC du 13/10



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées



RAPPEL

- Circulaire de mars venue préciser la mise en place de la CVEC
- Installation nouvelle commission UT3 en Avril
- Objet :

Se prononce sur la ventilation de la CVEC et son utilisation – circuit Institutionnel complet

Valide les projets de subvention CVEC – circuit court si circuit complet pour la validation de l'enveloppe

Rappel 2022

Recette		Dépense	
Recette N	1 900 000,00	SCD	100 448,00
Solde OP au 01/01	801 957,00	Pole sport	60 000,00
		Patrimoine	500 000,00
		Aides sociales	300 000,00
		Epicerie	150 000,00
		Subv association	200 000,00
		Activités/animation	100 000,00
		Culture	30 000,00
		SIMPSS	285 000,00
		Projet institutionnel	174 552,00
		Solde	801 957,00

Perspectives 2023 points clés

Augmentation de la prévision à 2 M€

Changement de l’affichage des crédits et de leur positionnement pour plus de transparence, de capacité de reporting et requestionner l’allocation préétablie au démarrage de la CVEC

Forte augmentation du disponible associations étudiantes affiché
Augmentation des fonds pour le sport et la culture

Le solde N-1 n’est pas encore connu mais servira à éventuellement dépasser les crédits ouverts :

pour les projets soumis dans les AAP étudiants
pour les projets institutionnels
à financer l’AAP VUE

Bilan en Mars N+1

Perspectives 2023

Recettes		Dépenses	
Recette N	2 000 000,00	Contribution SIMMPS	300 000,00
Solde OP	??	Financement pole sport	90 000,00
		Convention IFSI/INUC	10 000,00
		Contribution culture	50 000,00
		EPICERIE	150 000,00
		AIDES SOCIALES	350 000,00
		SUBVENTION asso étudiantes	525 000,00
		ENVIRONNEMENT ASSO	25 000,00
		Animation/emploi étudiant	300 000,00
		AAP INSTITUTIONNEL	200 000,00
TOTAL	2 000 000	TOTAL	2 000 000,00